

Motion des représentants des personnels du Collège Beaumarchais

Nous, les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation élus au conseil d'administration du collège Beaumarchais, tenons à souligner notre inquiétude quant à la réaffectation d'élèves exclus par conseil de discipline au sein de notre établissement.

En effet, depuis l'année scolaire 2011-2012, la division des élèves de l'Inspection Académique de Seine-et-Marne a réaffecté suite à une exclusion définitive par conseil de discipline dix-sept élèves au sein de notre établissement. Sur la même période, le Collège Beaumarchais n'en a exclu que huit.

De plus, en cette année scolaire 2013-2014, nous avons accueilli deux professeurs contractuels admissibles ainsi qu'un professeur néo titulaire. En d'autres mots, les professeurs les moins expérimentés ont été nommés dans un établissement qui requiert une solide expérience face aux élèves. Il faut également noter l'absence d'un professeur de technologie depuis le mois de novembre 2013.

Étant donnée notre appartenance au réseau ECLAIR (CSP défavorisées, ZUS de Meaux, élèves en grande difficulté scolaire), nous nous alarmons de cet état de fait qui pourrait conduire à une situation critique, voire explosive.

Nous souhaiterions que les instances académiques prennent en compte nos préoccupations afin de mettre un terme à la détérioration de nos conditions de travail ainsi que de celles des élèves. **Nous nous étonnons d'ailleurs que dans le cadre de la refonte de l'éducation prioritaire, le collège Beaumarchais n'ait pas été retenu pour figurer dans la liste des établissements REP +.**